



Séjour été des ados 2017, au lac de Chalain (Jura)

Édito

“ La CC2VV a trouvé son rythme... Depuis 18 mois maintenant, élus et personnels construisent une collectivité résolument tournée vers son public en cherchant à répondre aux problématiques principales du vaste territoire qu'ils ont en charge. En matière d'économie, de tourisme, d'aménagement, de services aux habitants, la CC2VV explore, analyse et agit clairement. Elle examine les moindres possibilités de développement avec attention et réalisme. De nombreux dossiers sont déjà bien avancés : Autorisation de Droit du Sol, accueils extrascolaires, GEMAPI, zones artisanales et commerciales, etc. D'autres sont encore à l'étude. Tout ne peut se transformer en quelques mois. Mais assurément j'y vois une volonté collective affirmée "d'aller de l'avant" pour servir la cause des habitants.

Parmi les dossiers abordés récemment, un thème préoccupant est évoqué très souvent : celui de l'offre médicale sur les 55 communes de la collectivité. Le souci est bien connu : il y a de moins en moins de praticiens médicaux en campagne et parfois même dans certains bourgs-centre. Pourtant, des solutions

novatrices voire alternatives existent. L'exemple de la maison médicale de Rougemont illustre parfaitement cette volonté de faire différemment pour maintenir l'offre de soins. Il ne tient qu'à la collectivité de transformer l'essai sur d'autres secteurs. Les élus de la CC2VV ont bien compris l'urgence, eux qui ont placé cette thématique, via le Contrat de Territoire, en tête des programmes à soutenir et accompagner ! Le PETR a aussi prévu son dispositif... Le Contrat Local de Santé, sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, constitue la première brique du dispositif visant à explorer les pistes dans ce domaine... Notre collectivité est consciente de l'enjeu crucial en matière de santé publique. La CC2VV utilisera tous les leviers possibles dans ce domaine.

Au quotidien, la CC2VV agit aussi plus localement... Grâce à la rénovation thermique du gymnase de Pays de Clerval, grâce à la réfection de la voirie de la zone artisanale de Cuse-et-Adrisans, grâce à la rénovation du système de ventilation dans la salle du Dojo du gymnase communautaire de

L'Isle-sur-le-Doubs, grâce aux études d'implantation d'un futur gymnase à Arcey, notre collectivité relève un par un les défis qui sont les siens et peu à peu jour après jour son projet d'équipement du territoire.

Je ne peux terminer cet édit sans rendre un coup de chapeau aux élus qui s'investissent avec abnégation dans cette construction. Tous font preuve de disponibilités et responsabilités.

Et comme l'été se profile, je vous invite toutes et tous à profiter de notre joli petit bout de Franche-Comté. Notre offre touristique se développe ! Au hasard d'une petite route, vous trouverez sûrement une occasion de flâner et même de vous émerveiller ! Bel été à tous.

**Bruno
BEAUDREY,
Président de
la CC2VV**





La loi NOTRÉ a considérablement fait évoluer les habitudes et le fonctionnement de nos collectivités. De cette loi est née d'ailleurs la CC2VV (elle imposait en effet aux CC de compter minimum 15 000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017...).

Même si tout n'est pas parfait, en quelques mois d'existence (18 pour être précis), la CC des 2 Vallées Vertes a déjà fait du chemin. Dans un contexte de fusion de collectivités très lourd administrativement, les élus et les services de la CC des 2 Vallées Vertes, à chaque instant mobilisés, ont tout mis en œuvre pour offrir à sa population des services de qualité et des équipements à la hauteur des attentes de ses habitants.

Petit retour sur le travail effectué durant ces 18 derniers mois...

Communication

- Création d'un **site internet** pour être visible "tout de suite". *Celui-ci sera refait complètement en 2018, pour mieux répondre à vos attentes*
- Publication d'un **journal d'infos intercommunal** semestriel : *celui-là même que vous avez entre les mains*
- Création d'une **identité visuelle** : *c'est une étape évidemment obligatoire dans la structuration d'une organisation*

Aménagement du Territoire, Droits des sols

- Suivi du **Schéma de Cohérence Territoriale du Doubs Central (SCoT)** : *attention, à ne pas négliger, c'est ce document qui définit tous les droits à construire dans chaque village pour les 15 ans à venir !*
- Suivi des travaux du **Syndicat Doubs Très Haut Débit** : *c'est le syndicat qui a amené et qui amènera la fibre chez vous (voir page 5).*
- Mise en place d'un **service d'instruction des autorisations d'urbanisme** (Permis de Construire,...) pour les communes dotées d'un document d'urbanisme : *l'État se désengage... La CC et les communes, ensemble, ont donc dû pallier en créant un service instructeur, localisé au siège de la CC2VV, à Pays de Clerval (voir page 5).*

Développement économique

- **Transfert à la CC des zones d'activités** communales (Arcey, Combe Rosiers à l'Isle, Rang) : *ça, c'est encore la loi NOTRÉ qui l'impose*
- Finalisation de l'**aménagement de la zone du Pré Rond** à Rougemont : *travaux de bordures et d'enrobés*
- **Aides aux entreprises et accompagnement des porteurs de projets** : *la CC et la Région sont désormais cheffes de file pour le*

développement économique : la CC a donc mis en place des aides financières pour les entreprises qui souhaiteraient acquérir du terrain ou construire sur son territoire (voir page 6).

Développement touristique et culturel

- Préparation du projet de **voie verte** (secteur de Rougemont) : *autorisations, mise à disposition de l'ancienne voie ferrée, contraintes environnementales, recherche de subventions (70% espérés pour ce projet)... ça c'est fait... Reste maintenant à passer à la phase travaux pour cette voie douce (piétons, cyclistes,...) qui se déroulera en 2019...*
- Organisation des **marchés de producteurs à Pays de Clerval** : *chaque mercredi d'été. D'autres auront lieu à Arcey et L'Isle-sur-le-Doubs cette année*
- Promotion du territoire (**Office de tourisme**) et **animations**, notamment **estivales** : *en 2017, 1682 participants, 70 animations proposées, + 322 personnes par rapport à 2016*
- Création d'un **site internet dédié au tourisme**, www.cc2vvtourisme.fr : *outil indispensable pour attirer des touristes...*
- **Organisation de spectacles** : *résidence d'artistes, concert de piano, en attendant une vraie saison culturelle... Elle arrive !*

Entretien du patrimoine intercommunal

- Travaux de rénovation, d'accessibilité et reprise complète du parking du **pôle de proximité de Rougemont** : *c'est là que vous accueillent toutes les secrétaires de mairies regroupées des 25 communes du Pays de Rougemont*
- Préparation des travaux de **rénovation thermique du gymnase du Pays de Clerval** : *le chauffage est tombé en panne lors de l'hiver dernier... Les études ont défini que refaire une installation de chauffage sans que le bâtiment soit correctement isolé n'avait aucun sens... Les travaux seront donc conséquents, mais c'est pour la bonne cause ! 600 000 € de travaux, 70 % de subventions...*

Déchets

- Les secteurs du Pays de Clerval et du Pays de Rougemont sont collectés par deux syndicats. Le secteur des Isles du Doubs est collecté par un service interne à la CC2VV : beaucoup de soucis de collecte cet hiver et donc beaucoup de désagréments pour vous... Encore toutes nos excuses... Des mesures correctives ont été mises en place...
- Une étude d'harmonisation des services de collecte sur l'ensemble du territoire est menée... **pour le même service pour tous, de bonne qualité et au meilleur prix...**

Politique de l'eau

- Les CC seront compétentes pour l'**eau et l'assainissement** à compter du 1^{er}

janvier 2020 : ça aussi, c'est la loi NOTRÉ... Il faut donc bien préparer et étudier tout ça... Un chargé de mission a été recruté pour faire un diagnostic précis des installations dans chaque commune et voir comment le service pourra être repris par la CC... Comme la CC2VV était en avance sur cette question, elle bénéficie de 80% d'aide financière de la part de l'Agence de l'Eau pour cette préparation... Tant mieux !

- **GEMAPI** : encore la loi NOTRÉ, décidément ! Tout est expliqué page 8 !

Enfance, jeunesse

- C'est la CC qui gère la **politique ado**, c'est-à-dire les animateurs jeunesse... C'est elle aussi qui régit les temps **extrascolaires** (petites et grandes vacances,...) : *animateurs, prestataires, locations, sorties,... c'est 135 000 € annuellement à la charge de la CC2VV... Quoi de plus normal ? La jeunesse est l'avenir de notre territoire... Mais les services rendus ne sont pas les mêmes sur le territoire... Il faut donc là aussi harmoniser...*
- **Relais Assistantes Maternelles** : *en cours d'harmonisation pour avoir un service à l'échelle de la nouvelle CC*

Secrétariat/comptabilité des communes

- Les charges relevant du secrétariat et de la comptabilité des communes étaient supportées jusqu'à la fin 2017 de manière inéquitable par la CC sur le territoire : *autrement dit, sur certain secteur, la CC prenait tout en charge (salaires, loyers, ...) et sur d'autres moins de choses, voire rien : là aussi, l'harmonisation était nécessaire... La CC2VV s'acquitte chaque année de 350 000 € pour financer ce service... mais à compter de 2018, cette participation sera équitablement répartie sur tout le territoire.*

... et perspectives pour les 2 années qui viennent (2018-2020)

En plus de la poursuite et de la concrétisation des démarches déjà engagées et décrites précédemment, les élus de la CC2VV ont défini les orientations d'investissement suivantes :

- Construction d'un équipement sportif à Arcey : *études en cours, début des travaux fin 2019*
- Création d'aires de camping-car : *études en cours*
- Amélioration de la qualité de l'air du Dojo à l'espace sportif des Isles du Doubs : *c'est pour cette année*
- Étude et rénovation de la voie d'accès à la zone de Rang : *étude en 2018, travaux l'année prochaine*
- Étude et création d'une halte nautique à Pays de Clerval : *études en cours*
- Extension maison médicale de Rougemont : *études en cours*





Agenda

À noter dans vos agendas :

Reprise des marchés d'été à Pays de Clerval.

Les mercredis en juillet et en août à partir de 17h sur la place du Gravier.

Cet été, autre nouveauté, des **Marchés de producteurs délocalisés** auront lieu.

Le jeudi 5 juillet à Arcey.

Le jeudi 26 juillet et le jeudi 16 août à L'Isle-sur-le-Doubs.



Office de Tourisme



4 place du Marché, 25680 Rougemont.
Tél. : 03.81.86.99.52
Mail : tourisme@cc2vv.fr

Horaires d'ouverture :

De mai à juin, du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Du 1^{er} juillet au 15 septembre, du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et le dimanche matin de 9h30 à 12h00.

Voilà l'été et son cortège d'animations estivales !

Pour la troisième année consécutive, nos animateurs touristiques vous attendent avec cette année, le plein de nouveautés ! Ateliers centrés sur le bien-être, soirée la tête dans les étoiles, découverte de lieux et monuments remarquables, sorties en canoë... Ces nouveautés plairont à tous, c'est certain ! Le programme de l'été vous sera distribué directement dans votre boîte aux lettres courant du mois de juin. Si vous n'avez pas la patience d'attendre ou si vous souhaitez des renseignements plus précis venez nous rendre visite à l'Office de Tourisme à Rougemont ou au Bureau Info Tourisme à L'Isle-sur-le-Doubs.

N'allez pas croire que l'automne marquera la fin des animations. Une belle saison culturelle, qui s'ouvrira par une résidence d'artistes à la fin du mois de septembre, vous ravira jusqu'au printemps prochain.

Là encore il y en aura pour tous les goûts !



Un peu plus d'un an après la fusion nous pouvons être satisfaits du travail qui a été effectué.

**Laurent
TOURTIER**
Tourisme, vie
associative et
culture

Les animations estivales ont connu en 2017 une très belle fréquentation, j'espère qu'il en sera de même en 2018 ! Cette année la culture sera également placée sur le devant de la scène.

Vous pourrez, dès septembre, découvrir une programmation de divers artistes locaux qui proposeront de vous divertir dans les communes, les écoles, ainsi que dans les EPHAD de la CC2VV au travers de spectacles variés. La commission Tourisme et Animation du territoire travaille également sur d'autres sujets tels que les aires d'accueil de camping-car, le développement de la voie verte côté Rougemont ainsi que des animations comme le canoë ou les marchés d'été...

Bureau Info Tourisme



1 quai du canal, 25250 L'Isle-sur-le-Doubs.
Tél. : 06.75.78.14.37
Mail : elie.pernot@cc2vv.fr

Horaires d'ouverture :

Du 18 juin au 15 septembre, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h30. Le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h.

Pensez également à faire un tour sur notre nouveau site internet dédié au tourisme :

www.cc2vvtourisme.fr





Un événement festif et sportif :

Une course colorée !

Cette année, un beau projet est en préparation, celui-ci bénéficiera à la fois à vous tous et aux jeunes.

Les adolescents des différentes communes de la CC2VV et leurs animateurs ont décidé de mener un projet de course colorée au mois de septembre 2018.

Cette course se voudra familiale et abordable pour tout le monde. Elle sera placée sous le signe de la convivialité, en ne proposant aucun classement, de manière à ce que petits et grands puissent y participer.

Depuis février, les ados sont à pied d'œuvre pour mener à bien ce projet : rencontre avec la mairie, développement des fiches communicatives, définition du parcours, prise de contact pour l'animation de la journée... Ils ont même été reçus par les services de la CAF du Doubs, qui a décidé de cofinancer ce projet, au regard de son esprit participatif.



Cet événement pourrait se répéter les années prochaines, la première édition aura lieu à L'Isle-sur-le-Doubs, mais le but est de la faire tourner sur les secteurs de Rougemont, Pays de Clerval et Arcey.

Les bénéfices de cette manifestation seront réinvestis immédiatement dans le financement d'un ou plusieurs séjours, afin d'optimiser ceux-ci et les rendre plus attractifs et intéressants pour les jeunes.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes également à la recherche de sponsors et de bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Des activités envers les jeunes pour l'été 2018

During les vacances, les ados de la CC2VV se retrouvent grâce à leurs animateurs pour différentes activités (Europa-Park, séjour ski, journées sports adaptés, mini-camps...) **des moments qui permettent aux jeunes de se rencontrer et de créer des liens d'amitié.** Cet été, plusieurs activités leurs sont proposées : séjours, club astronomie, sorties...

Pour les centres de loisirs concernant les enfants de 3 à 11 ans : demandez le programme !

Secteur L'Isle-sur-le-Doubs

Franças de l'Isle-sur-le-Doubs
Place François Mitterrand
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
Mail : francas@islesurledoubs.fr
Tél. : 07.86.11.71.44

Secteur Rougemont

Miguel BUENO-COSANO
Pôle de proximité
11 bis route de Gouhelans
25680 Rougemont
Mail : miguel.bueno-cosano@cc2vv.fr
Tél. : 03.81.86.92.90
ou 06.99.92.92.90

Secteur Arcey/ Désandans

Franças « Les Petits Mômes »
Rue Latron
25750 Arcey
Tél. 03.81.93.59.01
Mail : lespetitsmomes.arcey@orange.fr

Secteur Pays de Clerval

Céline POSTIF
Familles Rurales « La Tour d'Alix »
2 bis route de Soye
25340 Pays de Clerval
Tél. : 03.81.91.74.46
Mail : al.tourdalix@famillesrurales.org

Pour les ados :

Secteur L'Isle-sur-le-Doubs et Arcey/Désandans

Aude GILG :
Mail : aude.gilg@cc2vv.fr
Tél. : 06.88.41.18.50

Secteur Rougemont

Miguel BUENO-COSANO
Mail : miguel.bueno-cosano@cc2vv.fr
Tél. : 03.81.86.92.90
ou 06.99.92.92.90

Secteur Pays de Clerval

Quentin VIRCONDELET
Mail : quentin.vircondelet@cc2vv.fr
Tél. : 06.84.44.82.89



L'enfance et la Jeunesse sont regroupées au sein d'une seule compétence exercée par la CC2VV. Les travaux réguliers des membres de cette commission ont permis de réelles avancées dans ces domaines. L'uniformisation des prestations est en cours de réalisation. Dans quelques mois, ce sera celle des tarifs. Sur ces deux points particulièrement, il s'agit avant tout de placer à égalité les offres proposées dans les centre-bourgs de la CC2VV, dans un souci de justice et de respect de la parole donnée vis-à-vis des familles utilisatrices du service.

Alain PASTEUR

Enfance, jeunesse et communication

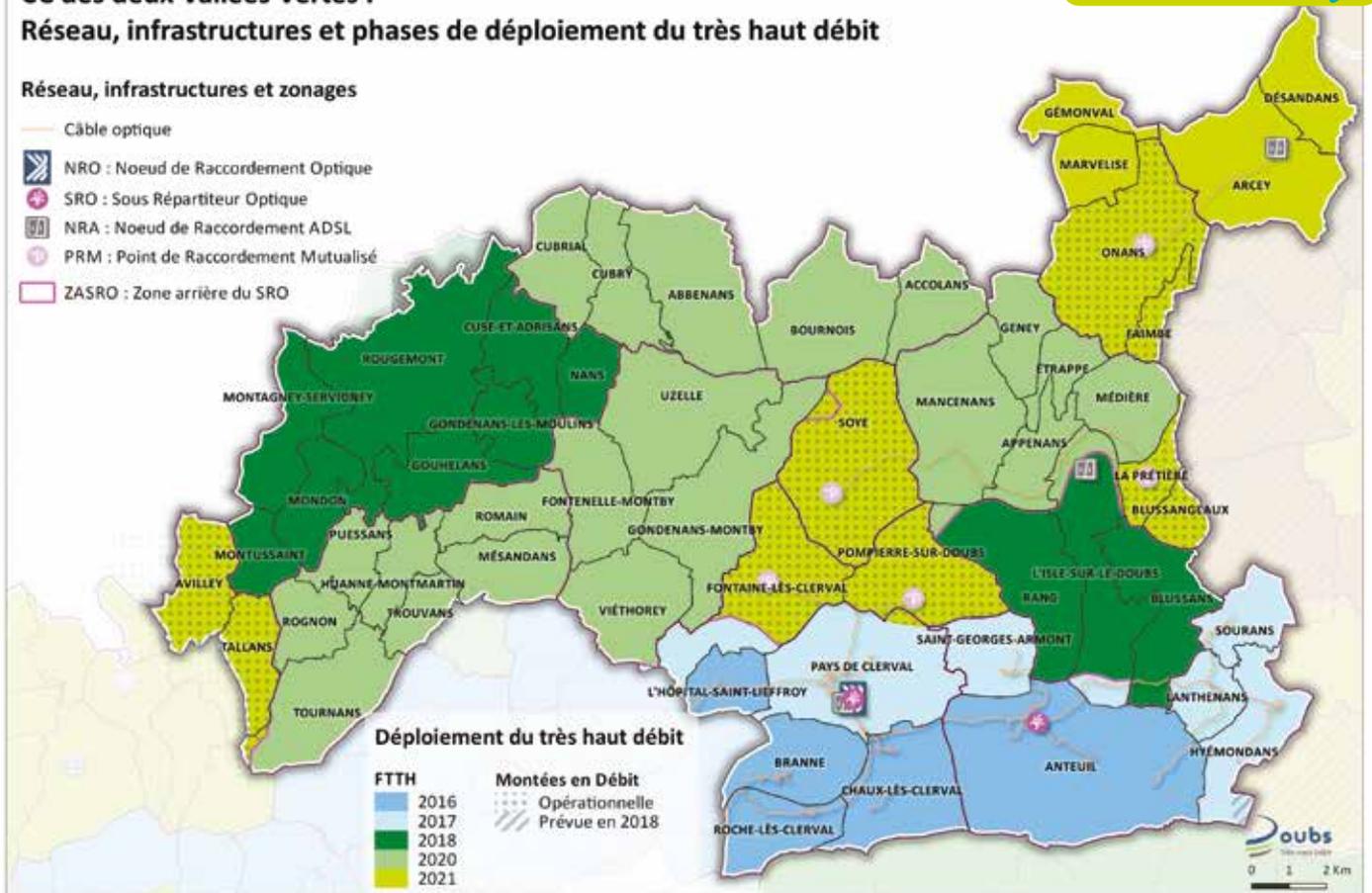


CC des deux Vallées Vertes :

Réseau, infrastructures et phases de déploiement du très haut débit

Réseau, infrastructures et zonages

-  Câble optique
-  NRO : Noeud de Raccordement Optique
-  SRO : Sous Répartiteur Optique
-  NRA : Noeud de Raccordement ADSL
-  PRM : Point de Raccordement Mutualisé
-  ZASRO : Zone arrière du SRO



Sources : Données prévisionnelles du SMIX sous réserve d'éventuels ajustements techniques lors des études de détail, BD TOPO® DIGN

Réalisation : SMIX Doubs THD, Février 2018

La fibre optique se déploie sur le territoire de la CC2VV !

10 € par an et par habitant pendant 15 ans, c'est le montant de la participation de la CC2VV pour construire les infrastructures permettant d'alimenter en très haut-débit les foyers de son territoire !

Avec ses 16 500 habitants, c'est donc au total 2 500 000 € que la CC2VV versera. Le Conseil Départemental, quant à lui, participera à hauteur de 30 millions sur 10 ans pour cet aménagement.

Le syndicat Doubs Très Haut Débit, chargé de développer ce projet ambitieux de couverture numérique du territoire en fibre optique d'ici 2022, investira au total de 184 millions € pour 5 000 km de câble optique et 120 000 prises à construire. Sur la CC2VV, la fibre optique se déploie progressivement sur le territoire. Les secteurs de Pays de Clerval, Rougemont et l'Isle-sur-le-Doubs sont raccordés ou le seront très prochainement.

En 2021, tout notre territoire sera couvert et "connecté".

+ d'infos sur www.doubs-thd.fr

Permanence ADS

Application du Droit des Sols

Depuis le 1^{er} mai, des permanences sont proposées le **mardi matin**, en alternance dans les bourgs-centre d'Arcey, L'Isle-sur-le-Doubs, et Rougemont. Les habitants des communes voisines pourront donc se rendre au sein des mairies des bourg-centres pour rencontrer notre instructrice qui pourra vous apporter des éléments complémentaires avant, pendant ou après le dépôt de votre dossier.

Pour rencontrer notre instructrice en permanence, il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable.

Pour prendre rendez-vous

Fabienne MAGNIEN

Tél. : 03.81.97.84.65 - Mail : urbanisme@cc2vv.fr



André PARROT
Aménagement
du territoire et
environnement

“

Ici, nous avons la certitude que nos campagnes méritent le même niveau de service que les agglomérations.

Conscients que le très haut débit est aujourd'hui indispensable à l'attractivité et à la compétitivité du territoire, le Département du Doubs et la CC2VV se sont engagés ensemble afin d'en donner l'accès à tous.

Élus et agents partageons le même engagement : exercer une mission d'utilité publique à travers les actions mises en œuvre.



Nouveau :

La CC2VV met en place un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat !

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interrégionale (CMAI) et la CC2VV viennent de nouer un partenariat visant à dynamiser le développement économique de notre territoire. Grâce à ce partenariat, **les entreprises pourront bénéficier d'un accompagnement pour la création, reprise, développement** ou pour les difficultés qu'elles peuvent rencontrer (rendez-vous individuels, étude de marché, recherche de financements, organisation d'ateliers thématiques, ...).

La CMAI accompagnera la CC2VV dans ses réflexions dans le domaine économique ou commercial.

Exemple : études d'opportunité économiques et marketing, étude d'opportunité d'implantation d'activité en centre bourg/centre village, de création ou d'extension de ZAE, de mise en œuvre d'immobilier d'entreprises (pépinières et hôtel d'entreprises, atelier relais)...

18

À noter dans vos agendas :
Réunion Repar'Acteurs : **le lundi 18 juin à 18h**
à la salle du Château de Pays de Clerval

Pour tout renseignement

Sophie CASSARD
Directrice du Pôle Développement Territorial,
Économique et Touristique.
Tél. : 03.81.97.89.96
Mail : sophie.cassard@cc2vv.fr



LEADER

2,2 millions d'euros pour les projets de développement local sur le Doubs central

Le PETER du Doubs central gère le programme européen LEADER, qui vise à **mettre en œuvre des actions de développement rural**.

Les projets pouvant être soutenus doivent contribuer à :

- Développer les **circuits de proximité alimentaires** (restauration collective, vente directe, lutte contre le gaspillage alimentaire, ...)
- Développer la **filière forêt-bois** (bois énergie, construction bois, développement d'entreprise du bois, ...)
- Soutenir **les projets collectifs et citoyens** (économie circulaire, rénovation énergétique, changement climatique).

Le PETER a jusqu'en 2020 pour mener à bien ce programme.

Si vous avez un projet qui correspond à ces thèmes, contactez les services du Doubs central. Ils vous accompagneront dans vos réflexions et démarches pour monter votre dossier avant le démarrage de votre opération.

Gwendoline PECHON

Circuits courts alimentaires et projet collectif et citoyen



Tél. : 03.81.84.05.97

Mail : g.pechon@doubscentral.org

Marianne JACQUEMIN

Filière forêts bois et projet collectif et citoyen



Tél. : 03.81.84.75.82

Mail : m.jacquemin@doubscentral.org



Alain ROTH
Développement économique



Que d'avancées significatives depuis le 1^{er} janvier 2017, date à laquelle nous avons hérité, avec les Régions, d'une partie de la compétence économie alors détenue par les Départements.

Tout était à inventer et le moins que l'on puisse dire c'est que les membres de la commission que je préside et les élus communautaires de notre territoire ont su faire preuve d'ambition en proposant et en votant des aides non négligeables pour soutenir la création d'activités industrielles, artisanales et commerciales. Il a été décidé également de créer un poste d'animateur économique qui permettra, je le souhaite, le renforcement du rôle de la Communauté de Communes dans ce domaine et, en partenariat avec les Bourgs-Centres, de proposer des actions commerciales afin de dynamiser le commerce de proximité.





Nouveau : La CC2VV instaure des aides aux entreprises !



Bureaux à l'hôtel d'entreprise

Depuis la loi NOTRÉ, la Région et les Communautés de Communes sont désormais les chefs de file en matière d'économie, chacune des structures ayant un rôle bien défini.

La Communauté de Communes est désormais compétente en matière d'aides financières à l'immobilier d'entreprises. À ce titre, elle a instauré un régime d'aides, en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier.

Ces aides concernent la construction, l'acquisition ou l'extension de bâtiment d'entreprise. L'aide de la CC2VV peut aller jusqu'à 5000 € par projet et elle peut, sous certaines conditions, déclencher une aide de la Région pouvant aller jusqu'à 100 000 €.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre règlement sur notre site internet. Si vous avez un projet, pensez à contacter le service économie en amont.

Rappel : la CC2VV est en Zone de Revitalisation Rurale.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes est classé en Zone de Revitalisation Rurale. À ce titre, les entreprises nouvellement implantées peuvent bénéficier d'exonération d'ordre fiscale.

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes offre de nombreuses capacités d'accueil pour les entreprises en création ou en développement.

Nos zones d'activités (Arcey, Cuse-et-Adrisans, L'Isle-sur-le-Doubs et Rang) peuvent vous accueillir grâce à **des parcelles à la carte**, en fonction de vos besoins à des tarifs avantageux (entre 6 € et 28,50 € le m²).

Par ailleurs, nous vous proposons **des bureaux et des ateliers à tarif préférentiel, au sein de l'hôtel d'entreprise** situé sur la Zone d'Activité du Pré Rond à Cuse-et-Adrisans, vers Rougemont.

La CC2VV est également actionnaire du Syndicat Mixte en charge de la zone Europolys à Autechaux.

SOUTIEN AU TERRITOIRE



Danièle NEVERS
Solidarités et services à la personne



Les élus de la CC2VV ont placé dans le contrat de territoire conclu avec le conseil départemental en première priorité le développement des cabinets médicaux regroupés au sein de maisons médicales en cohésion avec le

contrat local de santé initié par le PETR et l'ARS. **Objectif** : établir un diagnostic de l'offre de santé sur le territoire pour, à terme le rendre innovant en matière de démographie médicale : création ou développement de maisons médicales, télé-médecine, liens plus étroits avec les hôpitaux... Ceci pour permettre un égal accès aux soins pour tous.

Ce diagnostic sera connu du public courant juin et permettra de continuer le travail entrepris par la commission que je préside en liens étroits avec les professionnels de santé.

Contrat de territoire

nouvelle forme de partenariat avec le Conseil Départemental



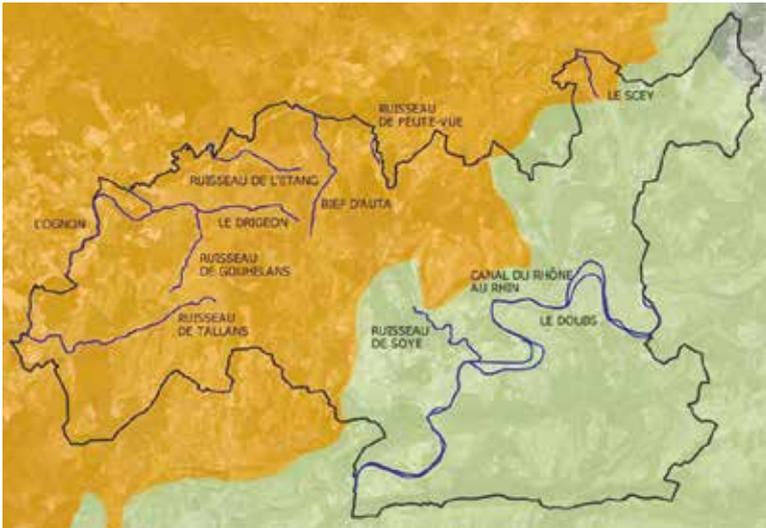
C@P 25, c'est le nom du nouveau cadre d'intervention du Département en faveur des territoires.

En effet, à compter de 2018, le Département a souhaité redéfinir ses modalités d'intervention financière en faveur des projets locaux portés par les territoires. Concrétisée prochainement par la mise en place d'un contrat établi pour une durée de 4 ans (2018-2021) avec le bloc communal (CC et communes), cette nouvelle politique octroie une enveloppe de 2 100 000 € d'aides financières pour la CC2VV et ses 55 communes membres. La CC2VV, territoire pilote de ce nouveau dispositif, sera le premier territoire signataire de ce contrat.

La nouveauté dans ce dispositif est l'avènement d'une instance de concertation entre le Département et le territoire, instance locale qui décidera des thématiques et des projets retenus qui seront financés par la suite.

Les projets retenus par les élus des territoires des 2 Vallées Vertes dans ce programme de financement relèveront des thématiques suivantes, par ordre de priorité :

- développement et accompagnement de l'offre de santé sur le territoire ;
- soutien et développement des équipements d'enseignements scolaires et périscolaires ;
- développement et diversification d'une offre d'équipements sportifs et de loisirs de qualité ;
- maintien et développement d'une offre d'équipement culturel de qualité en milieu rural ;
- développement de l'attractivité touristique du territoire ;
- structuration et développement de l'offre de service de garde pour la petite enfance et l'enfance ;
- organisation et amélioration de l'offre de Services Publics mutualisés de proximité.



La Communauté de Communes est située sur 2 bassins versants avec un total de 132 km de cours d'eau.

- Côté OGNON : 29 Communes concernées, 78 km de cours d'eau dont 12 km pour l'Ognon et 66 km répartis entre 20 petits affluents.

- Côté DOUBS : 34 communes concernées, 54 km de cours d'eau dont 31 km pour le Doubs et 23 km pour ses petits affluents.

La GEMAPI, quèsaco ?

Cette compétence, créée et attribuée aux communes en 2014, a été transférée aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence GEMAPI est définie par 4 missions obligatoires qui sont décrites dans le code de l'environnement :

- **L'aménagement d'un bassin** ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Par exemple : l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement de bassins versants.

- **L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau**, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès

Par exemple : entretien des boisements de berge.

- **La défense contre les inondations et contre la mer**

Par exemple : création ou gestion des ouvrages de protection des populations.

- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

Par exemple : restauration d'un ruisseau, acquisition et gestion d'une zone humide.

C'est bien dans le cadre de ces quatre missions que la Communauté de Communes interviendra.

Il est important de noter que la mission "défense contre les inondations

et contre la mer" ne concerne que des ouvrages bien spécifiques comme par exemple une digue ayant une certaine hauteur et impactant un certain nombre d'habitants. La communauté de communes n'aura pas d'ouvrage de ce type à gérer sur le territoire.

La Communauté de Communes n'aura pas, non plus, en charge la gestion de tous les problèmes liés aux inondations. D'autres missions "optionnelles" restent de la compétence des communes.

Lors du conseil communautaire du 25 janvier 2018, les délégués ont validé, à une très large majorité, les propositions de la commission à savoir contractualiser avec deux syndicats : l'EPTB Saône Doubs (Établissement Public Territorial Bassin) et le SMAMBVO (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon).

Quel financement ?

Pour financer cette nouvelle dépense, la Communauté de Communes a décidé d'instaurer une nouvelle taxe (la taxe GEMAPI), seule possibilité d'exercer pleinement cette compétence dès cette année. La Communauté de Communes a voté un montant global sur tout le territoire, réparti par l'administration fiscale sur les 4 taxes que sont la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Contribution Foncière des Entreprises. Le



Emmanuel SPADETTO
Cycle de l'eau

Le cycle de l'eau dans sa globalité est un sujet de plus en plus important dans notre société et également sur le périmètre de la CC2VV. L'eau est au centre du développement durable de notre territoire. La gestion des ressources actuelles et futures, la protection des cours d'eau, le traitement des eaux usées, l'alternance de fortes précipitations suivies de périodes sèches sont à traiter dans un contexte réglementaire en constante évolution.

C'est dans cet état d'esprit que la Communauté de Communes et les deux commissions (eau/assainissement et GEMAPI) appréhendent ces nouvelles compétences en étroite collaboration avec les communes.

montant voté est de 86 000€ pour 16500 habitants donc bien loin des 40€ annoncés dans la presse.

Il n'est jamais agréable d'instaurer une nouvelle taxe... Mais parce que la ressource en eau est un enjeu majeur des prochaines décennies, et parce que l'eau ne connaît aucune limite administrative, la Communauté de Communes a fait le choix de s'engager pour améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau tout en limitant l'impact des inondations sur les personnes et les biens et en restaurant la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides dans un cadre solidaire et respectueux de l'environnement.

Les Projets

Côté vallée de l'Ognon, le dossier de restauration du cours d'eau "le Crenu" initié par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Rougemont sera poursuivi. Les points de blocage seront abordés début juin lors d'une réunion avec M. Le Préfet avec l'objectif de commencer les travaux dès 2019.

Côté bassin du Doubs, c'est en s'appuyant sur le diagnostic des affluents réalisé par la fédération de pêche et le Département, que la Communauté de Communes inscrira des projets dans le cadre du contrat de rivières. Les réflexions en cours portent sur la réhabilitation des ruisseaux de Soye et Mancenans.

